



Les permanences se tiennent le mercredi au local situé au :

Lotissement Les 3 vallées

110 Résidence

Bellecombe, numéro 12,

97690 Majicavo Lamir (derrière Jumbo);

[trajet barge/local du SNES.](#)



[Adhérer au SNES-Mayotte.](#)
[Ré-adhérer au SNES-Mayotte.](#)

Horaires : de 8 h à 11 h
30 et de 13 h à 17 h.

Téléphone 02 69 62 50 68

courriel :

mayo7e@snes.edu



Indemnité d'éloignement historique (décret96) et indexation.

Partant de la constatation que le décret 2013-965 modifié interdisait ce cumul en année civile et non scolaire, des collègues sous décret 96 (indemnité d'éloignement historique) ont constaté qu'il n'y avait plus de cumul entre ces deux éléments lors des 6 derniers mois de leur séjour. En effet le décret 2014-730 du 27 juin 2014 imposait le versement de la dernière fraction d'indemnité à la date anniversaire de l'affectation, c'est à dire au début de l'année scolaire. De ce fait, le cumul disparaissait dès le début de la dernière année civile du séjour. Suite à un recours gracieux, ils ont donc obtenu du vice-rectorat le versement de la majoration de traitement pour la période concernée sans même que le VR envisage le contentieux, donc avec l'autorisation de l'administration centrale.

[Lire la suite de l'article...](#)

25 janvier 2018: Groupe de Travail: Vérification du barème du mouvement inter académique.

En raison des épreuves des concours internes le Groupe de Travail s'est déroulé à 14h dans la cafétéria du vice rectorat. Présidé de manière épisodique par le DRH et plus généralement par l'adjointe du chef de la DPE, les représentants du SNES ont fait réaliser la modification de 7,8% d'erreur. Dès la fin du GT, les syndiqués du SNES ont reçu un mail récapitulatif de leurs vœux et barèmes liés.

Calendrier scolaire 2018-2019.

Le Directeur de cabinet réunissait les organisations syndicales le jeudi 18 janvier pour présenter sa proposition pour l'année scolaire prochaine. Le calendrier proposé qui ne propose aucun changement majeur. Le SNES-FSU est intervenu sur les deux jours de rentrée considérant que l'avis majoritaire des collègues était de dire qu'un jour suffit. Nous avons obtenu, comme l'année dernière, que chaque établissement décide de faire soit deux jours de prérentrée soit une journée puis deux demi-journées avant les vacances d'octobre.

[Lire la suite de l'article...](#)